

MAGNIS SPECIOSISQUE REBUS CIRCA ALTINUM...

Asinius Pollion et le Haut-Adriatique*

par GIOVANNELLA CRESCI MARRONE

Asinius Pollion et la Venetia

L'action menée par Asinius Pollion dans la région du Haut-Adriatique a naguère suscité l'intérêt d'un nombre conséquent de spécialistes d'histoire régionale, mais n'a donné lieu à aucune recherche poussée, peut-être en raison du caractère vague des données contenues dans les sources littéraires¹. Désormais, les progrès enregistrés par les recherches archéologiques, topographiques et épigraphiques de la région permettent peut-être de préciser les contours de ses *res gestae*. C'est à elles que se rapporte, certes de manière incidente, le récit événementiel de Velleius Paterculus :

*nam Pollio Asinius cum septem legionibus, diu retenta in potestate Antonii Venetia, magnis speciosisque rebus circa Altinum aliasque eius regionis urbes editis, Antonium petens, uagum adhuc Domitium, quem digressum e Brutianis castris post caedem eius praediximus et propriae classis factum ducem, consiliis suis illectum ac fide data iunxit Antonio...*²

Bien que les entreprises d'Asinius en *Venetia* soient rapportées en passant et figurent dans une proposition subordonnée, elles sont évoquées d'une façon si élogieuse (*magnis speciosisque rebus*) que les commentateurs de Velleius n'ont pas hésité à identifier la source des *Histoires*, que nous avons perdue, avec le commandant antonien³. Il est toutefois possible de tirer du passage allusif de Velleius quelques éléments circonstanciels relatifs à l'action d'Asinius :

* Le sujet de ce texte se veut un modeste hommage aux excellentes études « adriatiques » d'Élizabeth Deniaux. À elle qui, dans le cadre d'un fécond programme d'échange Socrates-Erasmus, a tant contribué à la formation de nombreux jeunes antiquisants de l'Université de Ca' Foscari, nous exprimons notre affection, notre reconnaissance et la certitude que le dialogue scientifique et amical se poursuivra et s'intensifiera à l'avenir.

1. Voir, à titre d'exemple, CAPOZZA Maria, « La voce degli scrittori antichi », in *Il Veneto nell'età romana*, 1. *Storiografia, organizzazione del territorio, economia e religione*, Buchi Ezio (dir.), Vérone, Banca Popolare di Verona, 1987, p. 3-58, en particulier p. 32-33 ; BUCHI Ezio, « Dalla colonizzazione della Cisalpina alla colonia di Tridentum », in *Storia del Trentino*, 2. *L'età romana*, Buchi Ezio (dir.), Bologne, Il Mulino, p. 64-65.

2. VELLEIUS PATERCULUS, II, 76, 2.

3. Sur Asinius Pollion comme source de Velleius, voir WOODMAN Antony J., *Velleius Paterculus the Caesarian*

1. il dispose, pour le contrôle de la *Venetia*, de sept légions (*cum septem legionibus*), c'est-à-dire d'un contingent militaire considérable s'élevant à près de 30 000 hommes⁴ ;
2. il fixe la base de son séjour près d'*Altinum* (*circa Altinum*), un établissement lagunaire qui, depuis ses origines, figure comme centre commercial et portuaire éminent du peuple vénète⁵ ;
3. son œuvre s'étend à plusieurs villes de la région (*aliasque eius regionis urbes*) ;
4. sa présence s'est prolongée (*diu*), mais on ignore si elle fut continue ou intermittente.

Il est possible de circonscrire l'arc chronologique de la *potestas* qu'il a exercée pour le compte d'Antoine ; la rencontre avec *Domitius Ahenobarbus*, qui a dû se produire à l'été 40 avant J.-C., avant que la paix de Brindes ne sanctionne, en septembre ou octobre de la même année, la redéfinition de l'accord triumviral entre Octavien et Marc Antoine, en constitue le terme assuré⁶. Le *terminus ante quem* ne peut être précisé avec certitude, mais il est sans nul doute postérieur à la conclusion des accords de Modène, en octobre 43 avant J.-C., en vertu desquels Asinius, partisan éminent de la faction césarienne désormais réconciliée, obtient d'être désigné consul pour l'année 40 avant J.-C. Il devrait également se situer après son séjour à Rome en décembre, mois au cours duquel il assure avec succès, en présence des triumvirs, la défense de *L. Aelius Lamia*, ami de Cicéron, à qui on cherchait à barrer la route à la préture pour l'année suivante⁷. Asinius ne combattit pas à Philippes et, dans la mesure où certaines de ses mesures prises en Cisalpine semblent avoir eu pour fin de livrer des armes et de l'argent en vue de l'affrontement décisif contre les césaricides, il est probable qu'il a été envoyé dans la province aux premiers mois de 42 avant J.-C. Au cours des deux années pendant lesquelles Asinius Pollion a donc pu exercer sa charge, il ne semble s'être éloigné de la région qu'au moment du *bellum Perusinum*, lorsqu'il fit converger ses troupes, mais avec un retard étudié, vers la ville assiégée, avant de retourner, à la nouvelle de sa capitulation, en Cisalpine, plus précisément à Ravenne⁸.

Il est plus difficile de définir la nature de la charge revêtue par Asinius et le territoire soumis à son contrôle, à la fois parce que les sources se révèlent ici allusives ou contradictoires, parce que le système triumviral favorisait les infractions à la pratique institutionnelle normale et, enfin, parce que le statut de la

and *Augustan Narrative* (2.41-93), Cambridge, University Press, « Cambridge Classical Texts and Commentaries, 25 », 2004, p. 186 ; de façon plus générale, voir ZECCHINI Giuseppe, « Asinio Pollione. Dall'attività politica alla riflessione storiografica », in *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, II, 30, 2, 1982, p. 1287-1288.

4. Sur les contingents aux ordres de Pollion, cf. BRUNT Peter Astbury, « The Army and the the Land in Roman Revolution », in *Journal of Roman Studies*, 52, 1962, p. 81 ; sur l'importance présumée des effectifs, voir ID., *Italian Manpower 225 B.C.-A.D. 14*, Oxford, Clarendon, 1971, p. 488-498.

5. TIRELLI Margherita, « Il porto di Altinum », in *Antichità Alto Adriatiche*, 46, 2001, p. 295-316 ; CRESCI MARRONE Giovannella et TIRELLI Margherita, « Altino da porto dei Veneti a mercato romano », in *Produzioni, merci e commerci in Altino preromana e romana*, Cresci Marrone Giovannella et Tirelli Margherita (dir.), Rome, Quasar, « Studi e ricerche sulla Gallia Cisalpina, 17 », 2003, p. 7-25.

6. Voir également APPIEN, *Guerre civile*, V, 50, 208.

7. SÉNÈQUE LE RHÉTEUR, *Suasoires*, VI, 15. Sur les étapes de la carrière d'Asinius Pollion, voir SYME Ronald, *The Roman Revolution*, Oxford, Clarendon, 1939, *passim* ; ANDRÉ Jacques, *La vie et l'œuvre de C. Asinius Pollion*, Paris, Publication de la Sorbonne, « Études et Commentaires, 8 », 1949.

8. Sur le comportement d'Asinius au cours de la guerre de Pérouse, voir GABBA Emilio, « The Perusine War and Triumviral Italy », in *Harvard Studies in Classical Philology*, 76, 1971, p. 139-160.

Cisalpine connaissait alors une période de transition. Les possibilités semblent être au nombre de trois : *legatus* d'Antoine pour la seule *Venetia*, comme le texte de Velleius semble le suggérer⁹, président de la commission triumvirale chargée de distribuer les terres aux vétérans en Transpadane¹⁰, comme on pourrait le déduire du témoignage ambigu des commentateurs de Virgile¹¹, promagistrat en Cisalpine et, par conséquent, son dernier gouverneur¹².

Il est également possible qu'Asinius ait cumulé le commandement cisalpin et la présidence de la commission triumvirale, au moins durant une période non négligeable. Quels qu'aient été la charge détenue et le ressort de son autorité (Cisalpine ?, Transpadane ?, *Venetia* ?), toutes les sources prêtent à Asinius Pollion une prééminence indiscutable sur l'Italie septentrionale, en particulier dans sa zone est, d'autant que l'attribution de l'Illyrie et/ou de la Macédoine pour son proconsulat de 39 avant J.-C. semble prolonger ses intérêts avec la région du Haut-Adriatique¹³.

Asinius Pollion et la municipalisation de la Venetia

Au cours des deux années pendant lesquelles Asinius Pollion contrôla la *Venetia*, la région subit, comme d'ailleurs toute la Transpadane, un changement institutionnel radical. En effet, en 49 avant J.-C., César avait concédé le *plenum ius* aux habitants de la région située au nord du Pô¹⁴. Par cette mesure, il avait réglé la *causa Transpadanorum*¹⁵ et, au début de la guerre civile, s'était assuré la reconnaissance et le soutien de nombreux vétérans des campagnes gauloises recrutés lors de la décennie précédente dans la région vénète. Toutefois, les rebondissements du conflit contre Pompée et les pompéiens, l'assassinat de César et les événements troublés du *bellum Mutinense*, qui s'était justement déroulé en Cisalpine, avaient retardé la dissolution de la province, rendant vaine la reconnaissance d'une autonomie locale.

9. Voir, par exemple, VOLPONI Maria, *Lo sfondo italico della lotta triumvirale*, Gênes, Istituto di Storia antica e Scienze Ausiliarie, 1975, p. 99-100 ; MUÑIZ COELLO Joaquín, « Polión y la *patavinitas* », in *Klio*, 91, 2009, p. 134-136.

10. Voir ainsi, par exemple, ANDRÉ Jacques, *La vie et l'œuvre de C. Asinius Pollion*, *op. cit.*, p. 20 ; BOSWORTH Brian, « Asinius Pollio and August », in *Historia*, 21, 1972, p. 462 (plutôt que promagistrat) ; ZECCHINI Giuseppe, « Asinio Pollione. Dall'attività politica alla riflessione storiografica », *op. cit.*, p. 1274.

11. Cf. surtout SERVIUS, *Ad Eclogas*, 2, 1, éd. Hagen, p. 18 : *Pollio (...) qui eo tempore transpadanam Italiae partem tenebat et agris praeerat diuidendis*, et SERVIUS, *Ad Eclogas*, 9, 27, éd. Hagen, p. 113. Sur la composition de la commission, surtout en rapport avec le cas de Virgile, voir également PROBUS, *ad Eclogas et Georgica*, éd. Hagen, p. 323 ; DONATUS, *Vita Vergili*, éd. Rostagni, p. 84 ; PHILARGYRIUS, II, *Ad Eclogas I incipit*, éd. Hagen, p. 15. Sur la commission triumvirale et sa composition, voir BAYET Jean, « Virgile et les triumvirs de agris diuidendis », in *Revue des études latines*, 6, 1928, p. 270-298, et BROUGHTON Thomas R., *The Magistrates of the Roman Republic*, 2, Atlanta, Scholars Press, 1951-1968, réimpr. 1984-1986, p. 377-378.

12. Voir ainsi BROUGHTON Thomas R., *The Magistrates of the Roman Republic*, *op. cit.*, 2, p. 372, qui en fait une solution alternative à son appartenance à la commission triumvirale (p. 377).

13. Sur la *uexata quaestio* de l'attribution provinciale, voir BOSWORTH Brian, « Asinius Pollio and August », *op. cit.*, p. 463-467, qui se prononce en faveur de la province d'Illyrie, mais plus pertinente semble être la position ouverte de MORGAN Llewelyn, « The Autopsy of C. Asinius Pollio », in *Journal of Roman Studies*, 90, 2000, p. 51-69, en particulier p. 60.

14. DION CASSIUS, XLI, 36, 3.

15. La définition se trouve chez CICÉRON, *De officiis*, III, 22, 88.

Au lendemain de la victoire de Philippes, Octavien obtint d'Antoine que la Cisalpine fût rattachée à l'Italie, avec l'objectif déclaré, au dire d'Appien, « qu'elle cesse d'être une province » et, par conséquent, de recevoir des légionnaires¹⁶. Toutefois, Asinius Pollion ne s'éloigna pas de la région et, grâce à ses sept légions et à la charge de membre de la commission agraire, contrôla avec fermeté le processus de transition. En effet, en 41 avant J.-C., sans doute à la demande d'Octavien, furent rapidement approuvées à Rome les lois *Roscia* (11 mars) et *Rubria* évoquées par le *fragmentum Atestinum*. La province abolie, ces lois rendaient effectives les magistratures locales dont les prérogatives et les limites juridictionnelles se trouvaient précisées¹⁷. Entre-temps, au cours de cette année et sans doute de l'année suivante, durent se dérouler les opérations de recensement : la municipalisation, avec l'extension de la citoyenneté romaine à toute la population masculine libre, impliquait l'intégration dans l'électorat, actif et passif, de nouveaux sujets. Il fallait déterminer leur situation patrimoniale, c'est-à-dire identifier les citoyens possédant les qualités requises (naissance libre, exercice d'une profession compatible, connaissances administratives élémentaires) pour déterminer ceux éligibles aux magistratures et susceptibles d'être cooptés par les sénats locaux.

Nous disposons désormais d'un témoignage remarquable de cette situation avec le fragment en bronze récemment étudié d'un plan cadastral figurant une partie du territoire de Vérone (fig. 1)¹⁸. Il semble illustrer de façon exemplaire la nécessité pour les municipes en voie de formation de recenser et de diffuser, au moyen d'affiches, la liste des propriétaires d'importants domaines fonciers. En regard de centurions indéterminées, sont mentionnées les propriétés foncières de cinq titulaires, dont quatre (*C. Minucius*, *M. Clodius Pulcher*, *P. Valerius* et *C. Cornelius Agatho*) appartiennent, ce qui n'est pas fortuit, à des familles de magistrats locaux¹⁹. Les indications cadastrales semblent mettre en évidence ceux qui déclareraient un patrimoine susceptible de correspondre au critère de fortune exigé pour l'exercice de charges publiques municipales, même si certains, comme le cinquième propriétaire (*M. Magius*), d'origine sans doute locale, étaient désavantagés dans la compétition électorale par un déficit « culturel », tandis que d'autres, comme le quatrième, peut-être un affranchi, étaient personnellement exclus de l'électorat passif, car dépourvus des qualifications politiques requises.

Il est presque certain que des documents similaires furent rédigés et affichés dans toutes les cités en voie de municipalisation et que, une fois passées ces procédures préalables, des opérations de vote suivirent. Il n'est guère étonnant que l'année *natalis* du municipe, là où elle est connue comme à *Feltria*²⁰, ait été fixée en 39 avant J.-C.²¹. C'est dans le cadre des cadastrations, qui, comme l'on sait,

16. APPIEN, *Guerre civile*, V, 3, 12.

17. LAFFI Umberto, « La provincia della Gallia Cisalpina », in *Athenaeum*, 80, 1992, p. 5-23, et GALSTERER Hartmut, « Il frammento atestino e la romanizzazione di Ateste », in *Este antica dalla preistoria all'età romana*, Tosi Giovanna (dir.), Padoue, Zielo, 1992, p. 243-256.

18. CAVALIERI MANASSE Giuliana, « Un documento catastale dell'agro centuriato veronese », in *Athenaeum*, 88, 2000, p. 5-48, en particulier p. 20-26 ; CAVALIERI MANASSE Giuliana, « Note su un catasto rurale veronese », in *Index*, 32, 2003, p. 1-33.

19. MONTANARI Sara, « Un nuovo quattuorviro veronese », in *Quaderni di Archeologia del Veneto*, 24, 2008, p. 196-197.

20. ILS, 9420.

21. CRESCI MARRONE Giovannella, « Insediamenti indigeni della *Venetia* verso la romanità », in *Antichità Alto Adriatiche*, 68, 2009, p. 207-220, en particulier p. 210.

impliquaient des opérations de réorganisation de l'espace, qu'il est possible d'identifier quelques-unes des *magnae speciosaeque res* accomplies par Asinius Pollion.



Fig. 1. Fragment du cadastre rural de Vérone (d'après de CAVALIERI MANASSE Giuliana, « Un documento catastale dell'agro centuriato veronese », in *Athenaeum*, 88, 2000, p. 49, pl. I, fig. 1a).

Le lotissement de la Venetia à l'époque triumvirale

D'après les enquêtes topographiques les plus récentes, au moins trois établissements de *Venetia* sont susceptibles d'avoir connu des opérations d'arpentage du général antonien. En premier lieu *Altinum*, qui était le centre urbain près duquel il avait pris ses quartiers. Parmi les nombreuses traces conservées sur le territoire d'*Altinum* attestant des opérations suivantes de lotissement, se distingue, par son ampleur et son état de conservation, la centuriation de Scorzè, nommée d'après le village qui se trouve au centre du plan d'arpentage. Elle implique les zones agraires à l'ouest de l'établissement urbain, s'étend entre le Muson Vecchio et le Sile, et s'organise selon des centurries rectangulaires de 40 x 30 *actus* (600 *iugera*), subdivisées en au moins quatre bandes de 150 *iugera*, toutes parallèles aux *decumani*, présentant une orientation de 3°-4° N, qui favorisait un écoulement régulier des eaux le long des *decumani*, suivant la pente du terrain²². La zone urbaine ne semble pas avoir été touchée par ce plan d'arpentage et, au contraire, les orien-

22. FRACCARO Plinio, « La centuriazione romana dell'agro di Altino », in *Atti del Convegno per il retroterra Veneziano (Mestre-Marghera 13-15 novembre 1955)*, Venise, Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti, 1956, p. 57-60. Pour un tableau récapitulatif, voir MENGOTTI Cristina, « Altino », in *Misurare la terra : centuriazione e coloni nel mondo romano. Il caso veneto*, Modène, Panini, 1984, p. 167-171.

tations (26°/116° E) de certains édifices, parmi lesquels le forum, la basilique qui lui est voisine, l'amphithéâtre, et la trame viaire des quartiers orientaux apparaissent en continuité et en relation avec le lotissement du territoire oriental d'*Altinum*²³.

Selon les sources littéraires, *Patauium* fut également, comme on l'a vu, l'objet de l'attention d'Asinius. Ses habitants, si nous accordons crédit au témoignage de Cicéron²⁴, avaient offert leur appui et des armes aux forces républicaines qui s'étaient victorieusement opposées à Marc Antoine près de Modène. Un tel comportement, qui serait à l'origine de l'aversion de Pollion pour le Padouan Tite-Live²⁵, pouvait exposer la cité à des mesures de rétorsion et c'est en ce sens qu'il faudrait interpréter les exigences financières du général, la fuite des propriétaires terriens et la *fides seruorum* connues par une anecdote de Macrobe²⁶. Du reste, l'événement, qui ne figure pas dans le passage de Velleius, a reçu une confirmation archéologique sous forme de la mise au jour, dans la campagne de Padoue, de « petits trésors », sans doute cachés pour les soustraire aux réquisitions²⁷.

Dans ce cadre historique, tout en considérant la chronologie des assignations de terres comme le plus souvent neutre, à plusieurs reprises la critique a tenté d'associer les trois planifications agraires du territoire de Padoue à des événements, des occasions ou des circonstances vers lesquels l'orientaient les témoignages littéraires et documentaires disponibles. La centuriation septentrionale est le plus souvent datée du début du I^{er} siècle avant J.-C., car organisée sur l'axe rectiligne de la *uia Postumia*²⁸, tandis que le lotissement méridional est attribué à l'époque néronienne, comme l'indiquerait le type d'un cippe gromatique trouvé

23. Le « système d'*Altinum* 2 », repéré par DORIGO Wladimiro, *Venezia. Origini. Fondamenti, ipotesi, metodi*, I, Milan, Electa, 1983, p. 54-55 et tabl. 1-3, qui semble concerner la zone de Ca' Tron, sur laquelle on se reportera à BUSANA Maria Stella, « Il quadro topografico », in *La tenuta di Ca' Tron. Ambiente e storia nella terra dei dogi*, Ghedini Francesca, Bondesan Aldino et Busana Maria Stella (dir.), Vérone, Cierre, 2002, p. 107-114 ; au sujet des orientations des structures urbaines, désormais bien mises en évidence par la télédétection, voir MOZZI Paolo et alii, « Nuove tecnologie per la ricostruzione della piante della città : il telerilevamento di Altino », in *Altino antica. Dai Veneti a Venezia*, Tirelli Margherita (dir.), Venise, Marsilio, 2011, p. 198-203, en particulier p. 202-203 et fig. 5.

24. CICÉRON, *Philippiques*, XII, 4, 10. Sur les orientations politiques des Padouans aux époques césarienne et triumvirale, voir SARTORI Franco, « Padova nello stato romano. Dal III sec. a.C. all'età dioclezianea », in *Padova antica. Da comunità paleoveneta a città romano cristiana*, Trieste, Lint, 1981, p. 121-129.

25. Voir SYME Ronald, « Livy and Augustus », in *Harvard Studies of Classical Philology*, 64, 1959, p. 27-87, en particulier p. 52-53 ; MAZZARINO Santo, *Il pensiero storico classico*, II, Bari, Laterza, 1966, p. 36-37 ; MUNIZ COELLO Joaquín, « Polión y la patavinitas », *op. cit.*, p. 133-143.

26. MACROBE, *Saturnales*, I, 11, 22 : *Asinio etiam Pollione acerbe cogente Patauinos ut pecuniam et arma conferret, dominisque ob hoc latentibus, praemio seruis cum libertate proposito qui dominos suos proderent, constat seruorum nullum uictum praemio dominos prodidisse*. Du reste la charge spécifique assignée par les *triumviri de agris diuidendis* à *Cornelius Gallus*, consistant à percevoir des contributions financières des municipes épargnés par les confiscations agraires, est rappelée par SERVIUS, *Ad Eclogas*, 6, 64, éd. Hagen, p. 77 : *...qui [sc. Gallus] a triumviris praepositus fuit ad exigendas pecunias ab his municipis, quorum agris in Transpadana regione non diuidebantur*.

27. Sur ce thème, cf. ASOLATI Michele, « La documentazione numismatica », in *Vigilia di romanizzazione. Altino e il veneto Orientale tra II e I sec. a.C.*, Cresci Marrone Giovannella et Tirelli Margherita (dir.), Rome, Quasar, « Studi e ricerche sulla Gallia Cisalpina, 11 », 1999, p. 147-148, avec des références aux cas de Padoue et d'*Altinum*.

28. Sur la centuriation septentrionale, cf. FRACCARO Plinio, « Intorno ai confini e alla centuriazione degli agri di Patavium e di Acelum », repris dans *Id.*, *Opuscula*, III, Pavie, Athenaeum, 1957, p. 100-123. Un tableau récapitulatif des problèmes de datation figure dans GAMBACURTA Giovanna, « Padova Nord (Citadella-Bassano) », in *Misurare la terra : centuriazione e coloni nel mondo romano. Il caso veneto*, Modène, Panini, 1984, p. 152-158, en particulier p. 158 ; en faveur d'une époque de peu postérieure à l'invasion des

à San Pietro Viminario²⁹. On fait face à davantage d'incertitude pour les circonstances de la mise en place du réseau nord-est de Padoue, à Camposampiero, le réseau le plus étudié en raison de son excellent état de conservation et de sa longue durée d'utilisation (fig. 2). Dans ce cas également, l'orientation de la trame des arpenteurs révèle sans l'ombre d'un doute sa dépendance par rapport à la voie qui devait relier *Patauium* à *Acelum*, voie que les documents médiévaux appellent *Aurelia*³⁰. On a déduit de ce nom de route, véritable fossile toponymique,

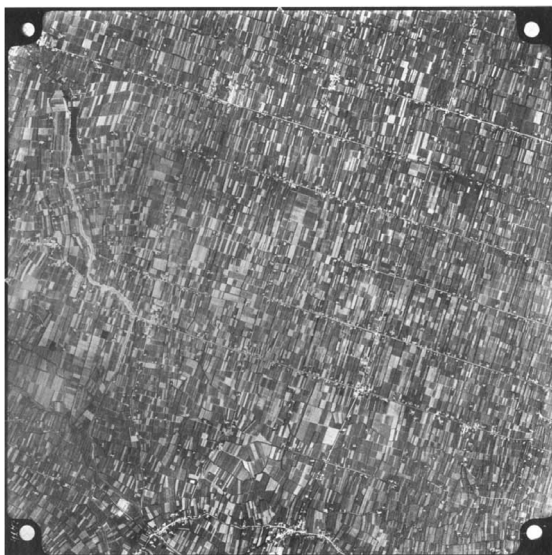


Fig. 2. Partie de la centuriation de Camposampiero (d'après MENGOTTI Cristiana, « Padova Nord-Est (Camposampiero) », in *Misurare la terra : centuriazione e coloni nel mondo romano. Il caso veneto*, Modène, Panini, 1984, p. 164).

Cimbres, voir BOSIO Luciano, « Capire la terra : la centuriazione romana nel Veneto », in *ibid.*, p. 19, ou, pour l'année 89 avant J.-C., ID., « Il territorio : la viabilità e il paesaggio agrario », in *Il Veneto nell'età romana*, 1. *Storiografia, organizzazione del territorio, economia e religione*, Buchi Ezio (dir.), Vérone, Banca Popolare di Verona, 1987, p. 79-80. On trouve des hypothèses plus récentes en faveur de deux phases de centuriation (une première centuriation entre l'époque médio-republicaine et l'époque augustéenne et une redéfinition de la partie méridionale, au sud de Cittadella au cours du 1^{er} siècle après J.-C.) chez ROSADA Guido, « La centuriazione di Padova nord (Cittadella-Bassano) come assetto territoriale e sfruttamento delle risorse. Una riflessione dallo studio di Plinio Fraccaro », in *Aquileia Nostra*, 71, 2000, col. 85-122, en particulier col. 96-101, et dans MENGOTTI Cristina, « Ancora un contributo per l'interpretazione dei manufatti lapidei rinvenuti tra il corso del Brenta e del Musone : *limites muti* ? », in *Quaderni di Archeologia del Veneto*, 20, 2004, p. 194-198, en particulier p. 196.

29. Sur cette datation s'accordent BOSIO Luciano, « Padova in età romana. Organizzazione urbanistica e territorio », in *Padova antica. Da comunità paleoveneta a città romano cristiana*, Trieste, Lint, 1981, p. 244-245, et PESAVENTO MATTIOLI Stefania, « La centuriazione del territorio a Sud di Padova come problema di ricostruzione storico-ambientale », in *Misurare la terra*, *op. cit.*, p. 82-108, en particulier p. 105 ; sur le cippe de San Pietro Viminario, cf. LAZZARO Luciano, « Scoperta di un cippo gromatico a S. Pietro Viminario », in *Atti e Memorie dell'Accademia Patavina di Scienze, Lettere ed Arti*, 98, 1970, 1971, p. 191-211, en particulier p. 196-197.

30. Sur le tracé et la paternité de la *via Aurelia* cf. BOSIO Luciano, *Le strade della Venetia e dell' Histria*, Padoue, Programma, 1991, p. 124-131 ; ROSADA Guido, « La via Aurelia ad Asolo », in *Il teatro romano di Asolo. Valore e funzione di un complesso architettonico urbano sulla scena del paesaggio*, Idem (dir.), Treviso, Canova, « Testis temporum, 3 », 2000, p. 94-96.

que la paternité de son tracé doit être attribuée à *C. Aurelius Cotta*, proconsul de Cisalpine en 74 avant J.-C.³¹.

Toutefois, la date de son proconsulat en Cisalpine, considérée comme un *terminus post quem*, a conduit les études d'histoire et de topographie à rapprocher la municipalisation de *Patavium* de l'organisation du réseau centurié du nord-est³². Sur ce point, il est possible de prendre en considération l'hypothèse selon laquelle la centuriation de Camposampiero serait l'œuvre d'Asinius Pollion³³. Plusieurs indices plaident en faveur de cette hypothèse. En premier lieu, le fait incontestable que la division agraire, qui frappe par son exceptionnelle précision, au point d'en faire un modèle de pratique gromatique, a été « techniquement réalisée par des experts éminents de l'arpentage »³⁴, qu'il faut sans doute rechercher dans le personnel du génie militaire des légions d'Asinius, en partie constitué pendant les campagnes de César en Gaule. Ensuite, les centuries de 20 *actus* de large et d'une superficie de 200 *iugera*, même si elles s'inspirent de l'unité romaine d'arpentage la plus répandue, semblent se distinguer volontairement, par leur dimension et leur orientation, du réseau oriental limitrophe, lequel résulte de la fondation d'*Altinum*, comme si les deux installations centuriées répondaient à un projet unitaire, qui chercherait volontairement à signaler la frontière entre les deux municipes, non seulement par la limite naturelle du cours actuel du Muson Vecchio, mais également par un dispositif centurié différent (fig. 3). Enfin, l'indication de Velleius, déjà évoquée, qui réunit *Altinum* et les autres cités de *Venetia* (*Altinum aliasque eius regionis urbes*), permet de considérer avant tout les établissements les plus proches comme les candidats privilégiés de l'action d'Asinius Pollion.

En ce sens, même *Opitergium* peut être rangé parmi les centres qui ont pu faire l'objet des soins d'Asinius ; César en avait accru le territoire de 300 centuries, en reconnaissance de l'aide fournie en 49 avant J.-C. à l'occasion d'un épisode de la guerre civile, lorsque mille *Opitergini* s'étaient immolés en sa faveur³⁵. Dans la mesure où l'enquête topographique n'a pas permis d'identifier ce projet d'arpentage additionnel, il se peut que les mesures césariennes aient été appliquées seulement à l'époque triumvirale³⁶.

31. BROUGHTON Thomas R., *The Magistrates of the Roman Republic*, op. cit., II, p. 103.

32. Cf. BOSIO Luciano, « Padova in età romana. Organizzazione urbanistica e territorio », op. cit., p. 244 ; pour un bilan des études sur la question, voir MENGOTTI Cristiana, « Padova Nord-Est (Camposampiero) », in *Misurare la terra*, op. cit., p. 159-166.

33. Voir déjà FRACCARO Plinio, « Intorno ai confini e alla centuriazione degli agri di Patavium e di Acelum », op. cit., p. 100-123 et EWINS Ursula, « The Enfranchisement of Cisalpine Gaul », in *Papers of the British School at Rome*, 23, 1955, p. 73-98, en particulier p. 97.

34. Cf. MENGOTTI Cristina, « Padova Nord-Est (Camposampiero) », op. cit., p. 163.

35. SCHOLIASTE DE LUCAIN, IV, 462, in H. USENER, *M. Annaei Lucani commenta Bernensia*, Leipzig, Teubner, 1869, p. 137. Sur le suicide des *Opitergini*, cf. LUCAIN, IV, 462-581 ; FLORUS, II, 13-33 ; QUINTILIEN, III, 8, 23 et 30 ; TITE-LIVE, *Periochae*, 110.

36. Sur les centuriations d'Oderzo voir RIGONI Anna Nicoletta, *Oderzo*, in *Misurare la terra*, op. cit., p. 186-194, qui situe la nouvelle centuriation césarienne au nord de la cité.

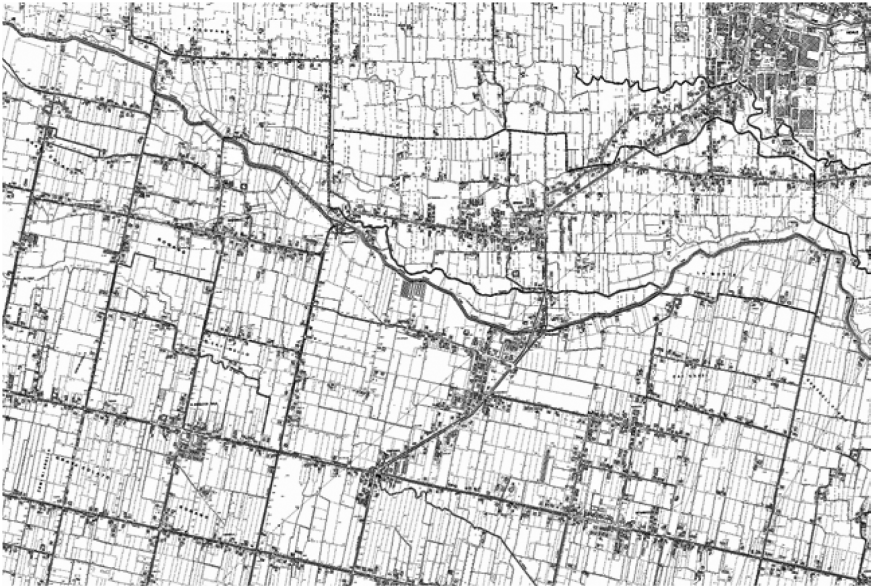


Fig. 3. Les orientations de la centuriation de Camposampiero (Patauium) et de Scorzè (Altinum), séparées par le cours du Muson Vecchio (d'après MENGOTTI Cristina, « Altino », in *Misurare la terra : centuriazione e coloni nel mondo romano. Il caso veneto*, Modène, Panini, 1984, p. 170).

Le développement urbain d'Altinum et la fondation de la colonie de Iulia Concordia

La présence de Pollion *circa Altinum* a été récemment jugée en termes de progrès de l'urbanisation et d'exercice d'une sorte d'« évergétisme idéologique » favorisant l'établissement lagunaire³⁷. On a en outre relevé comment « même dans la cité des morts se manifeste avec évidence la volonté de s'aligner sur le modèle urbain. À la fin du second triumvirat, le langage iconographique s'impose en effet à l'intérieur de la classe dirigeante du municipe naissant, dans la suite du climat culturel instauré vraisemblablement, également sur ce plan, par une personnalité de l'importance culturelle d'Asinius Pollion »³⁸.

Par ailleurs, les études qui ont proposé d'inclure la fondation de la colonie de *Iulia Concordia* parmi les entreprises d'Asinius ne manquent pas³⁹. Trois éléments peuvent être avancés, à l'appui de cette hypothèse :

37. Ainsi, également sur la base de la documentation épigraphique, CRESCI MARRONE Giovannella, « La città e le parole », in *Altino dal cielo. La città tele rilevata. Lineamenti di forma urbis*, Cresci Marrone Giovannella et Tirelli Margherita (dir.), Rome, Quasar, « Studi e ricerche sulle Gallia Cisalpina, 25 », 2011, p. 117-141, en particulier p. 119.

38. Voir ainsi, avec les références aux sources, TIRELLI Margherita, « Dal secondo triumvirato all'età augustea (43 a.C.-14 d.C.) », in *Altino antica. Dai Veneti a Venezia*, Tirelli Margherita (dir.), Venise, Marsilio, 2011, p. 114-121, en particulier p. 122.

39. KORNEMANN Ernest, in *RE*, IV, 1, 1900, col. 511-588, s.u. *Coloniae*, en particulier col. 525 ; DEGRASSI Attilio, « La data di fondazione della colonia romana di Pola », in *Atti dell'Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti*, 102, 1942-1943, p. 667-678 ; GABBA Emilio, *Appiani bellorum civilium liber V*, Florence, La Nuova Italia, 1970, p. LXIII ; VOLPONI Maria, *Lo sfondo italico della lotta triumvirale*, op. cit., p. 101 ; PANCIERA Donatella,

1. le polyonyme qui, dans sa composante gentilice, rappelle la mémoire du dictateur et, par le terme *Concordia* se rattache parfaitement aux idéaux politiques de ceux qui, comme Pollion, n'ont cessé de se battre au nom de l'unité de la *factio* césarienne et pour composer avec les dissensions entre les triumvirs. Une fois constaté l'échec de ses médiations conciliatrices, Pollion se retira de la vie politique active et se déclara l'otage du vainqueur Octavien⁴⁰ ;
2. le modèle d'établissement qui, comme l'épigraphie permet ici de le vérifier, garantit la coexistence à la fois d'éléments indigènes et de vétérans, ainsi que de familles de propriétaires expropriés originaires du cœur de la Cisalpine⁴¹. La présence en particulier de ces derniers s'accorde bien avec l'activité d'Asinius, soucieux de satisfaire aux exigences des vétérans, mais, dans le même temps, de garantir un avenir aux victimes des confiscations ;
3. la *forma urbis* de la colonie (fig. 4), qui semble traduire, par la régularité géométrique du nouvel établissement, les principes mêmes (surtout le *decumanus* fluvial)⁴² d'organisation de la planimétrie d'*Altinum* (fig. 5)⁴³, bien connus d'Asinius, qui, de cette expérience urbaine, a pu s'inspirer pour l'implantation d'une nouvelle cité jumelle par ses structures.

En conclusion, il semble qu'on peut accrédi-ter l'hypothèse selon laquelle l'action d'Asinius Pollion et de ses légions dans le Haut-Adriatique ne se réduit pas à des affrontements militaires ni à une activité répressive. Dans le cadre d'un lotissement, d'implantation de vétérans et d'extension des centres urbains, Pollion permit à la région de passer de la province aux municipes sans connaître les drames que vivaient au même moment d'autres régions de l'Italie romaine, méritant ainsi l'(auto ?)célébration faite par Velleius de ses *res gestae*.

« Concordia », in *Misurare la terra*, *op. cit.*, p. 199-204. Sur la colonisation d'Antoine en générale, cf. GABBA Emilio, « Sulle colonie triumvirali di Antonio », in *La Parola del Passato*, 8, 1953, p. 101-110, et KEEPIE Lawrence, *Colonisation and Veteran Settlement in Italy 47-14 B.C.*, Londres, British School at Rome, 1983, p. 58-69.

40. Sur le projet politique d'Asinius Pollion, très favorable à l'unité de la *factio* césarienne, cf. ZECCHINI Giuseppe, « Asinio Pollione. Dall'attività politica alla riflessione storiografica », *op. cit.*, p. 1277 ; le bon mot d'Asinius est relaté par MACROBE, *Saturnales*, II, 4, 21.

41. Pour les références épigraphiques et prosopographiques, voir ZACCARIA Claudio, « Alle origini della storia di Concordia romana », in *Concordia e la X regio. Giornate di studio in onore di Dario Bertolini*, Croce Da Villa Pierangela et Mastrocinque Attilio (dir.), Padoue, Zielo, 1995, p. 175-186, en particulier p. 179-183 ; ZACCARIA Claudio, « Documenti epigrafici d'età repubblicana nell'area di influenza aquileiese », in *Vigilia di romanizzazione. Altino e il Veneto orientale tra II e I sec. a.C.*, Cresci Marrone Giovannella et Tirelli Margherita (dir.), Rome, Quasar, « Studi e ricerche sulla Gallia Cisalpina, 11 », 1999, p. 193-210, en particulier p. 203-204.

42. Sur la conformité de la planimétrie, cf. CROCE DA VILLA Pierangela, « Evoluzione dell'impianto urbano dell'antica Concordia. La *forma urbis* dal I sec. a.C. al VII d.C. », in *Concordia Sagittaria. Tremila anni di storia*, Croce Da Villa Pierangela et De Filippo Balestrazzi Elena (dir.), Concordia Sagittaria (Venise), Esedra, p. 125-145, en particulier p. 126 tab. I.

43. Sur la planimétrie d'*Altinum* cf. MOZZI Paolo *et alii*, « Nuove tecnologie per la ricostruzione della piante della città : il telerilevamento di Altino », *op. cit.*, p. 202, fig. 5.

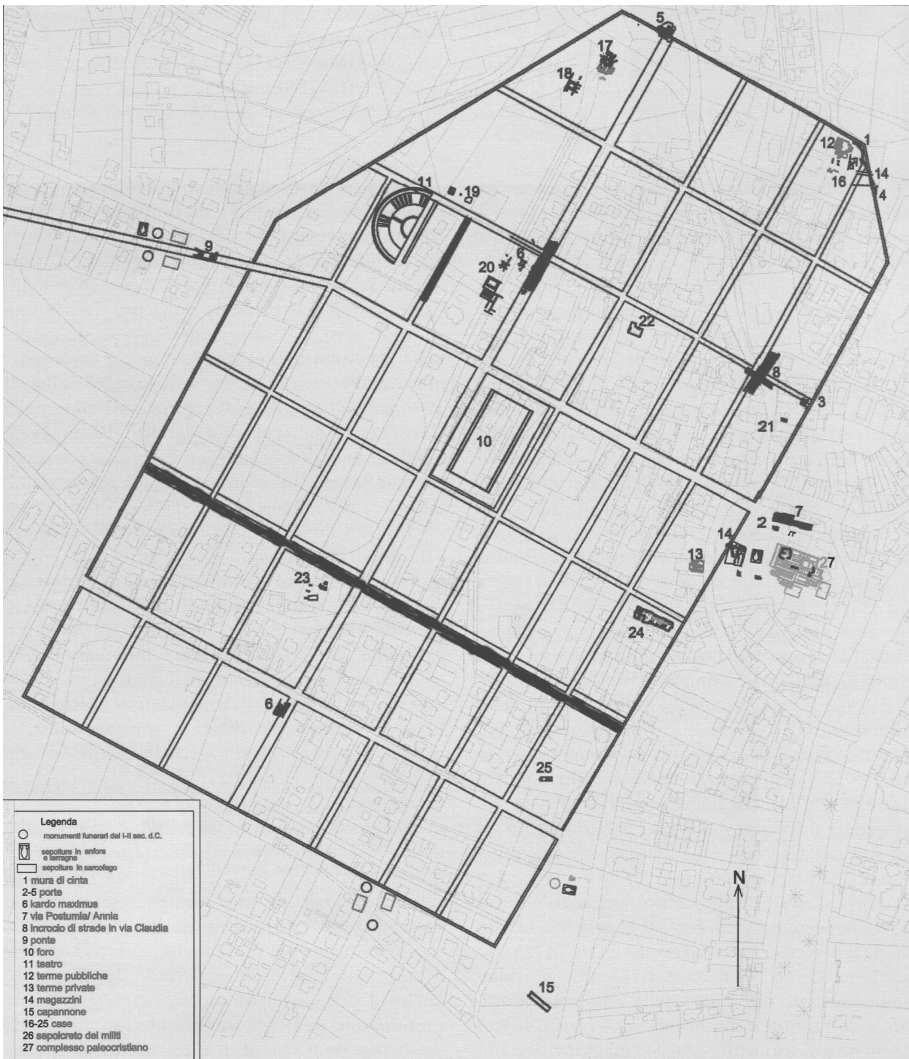


Fig. 4. Planimétrie de Iulia Concordia (d'après CROCE DA VILLA Pierangela, « Evoluzione dell'impianto urbano dell'antica Concordia. La forma urbis dal I sec. a.C. al VII d.C. », in Concordia Sagittaria. Tremila anni di storia, Croce Da Villa Pierangela et De Filippo Balestrazzi Elena (dir.), Venise, Esedra Editrice, p. 125-145, part. 126 tab. I.).

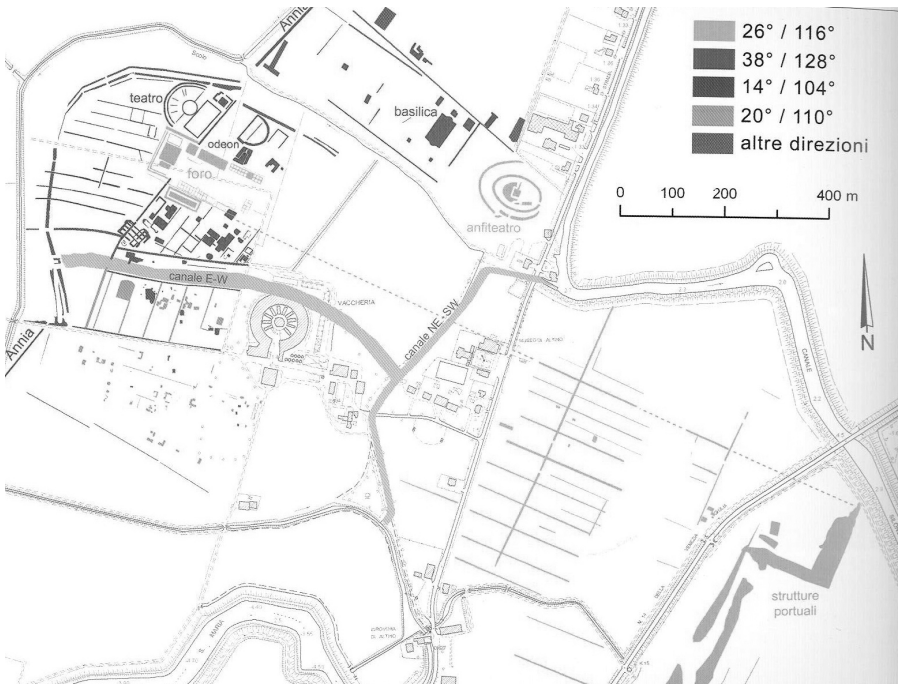


Fig. 5. Planimétrie d'Altinum, avec les principales orientations (d'après Mozzj Paolo et alii, « Nuove tecnologie per la ricostruzione della piante della città : il telerilevamento di Altino », in Tirelli Margherita (dir.), *Altino antica*. Dai Veneti a Venezia, Venice, Marsilio, 2011, p. 202, fig. 5).